

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2025

Référence
23_2025

Objet de la délibération
Sortie de bien pour mise au rebus : souffleur thermique

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation
31/03/2025

Date d'affichage
31/03/2025

Vote
<b>MAJORITE</b> Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 10/04/2025

Et

Publication ou notification du :  
10/04/2025

L'an 2025 et le 9 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : ANTOINE Jérôme à M. GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick à M. LEHEUTRE Bruno

**Absents séance**: MM : LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEHEUTRE Bruno

**Objet de la délibération** : **Sortie de bien pour mise au rebus : souffleur thermique**

L'opération de mise à la réforme d'un bien consiste à la sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de mise hors service d'une immobilisation résultant d'un acte volontaire (mise au rebus d'un bien en fin de vie ou devenu obsolète) ou d'un évènement indépendant de la volonté de l'établissement public (incendie, col ...), dès lors qu'il n'y a pas de contrepartie financière (ni prix de vente, ni encaissement d'une indemnité d'assurance).

L'opération de mise à la réforme est une opération d'ordre non budgétaire, constatée par la comptable, au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met en parallèle à jour l'inventaire.

Par conséquent, au vu de son obsolescence, je vous propose de valider la mise à la réforme du bien ci-dessous :

**Souffleur thermique, modèle STHIL SH56**

Numéro de série : 183778555

Date d'acquisition : 10/08/2018

Valeur d'acquisition : 313,65€

Nature budgétaire : matériel d'entretien des espaces verts

**Numéro d'inventaire : 201814**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la sortie de l'actif et la mise à la réforme du bien, qui ne figure plus à l'inventaire physique, compte-tenu de son obsolescence et mis au rebut.

Autorise la Maire à signer tout document relatif à cette action.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/04/2025  
Le Maire  
François DENEUX

